

NOMENCLATURE : 09-01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230609-DLB22_09062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

APPRENTISSAGE PUBLIC AU SEIN DES SERVICES
MUNICIPAUX – MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

Par délibérations des 21 avril 2021, 15 décembre 2021, 18 mai 2022, du 22 juin 2022, du 16 novembre 2022, du 14 décembre 2022 et du 29 mars 2023, le principe du recours à l'apprentissage a été adopté et le recrutement de 24 contrats d'apprentissage acté.

Pour rappel, l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration du secteur public. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

A ce jour, 15 apprentis ont été recrutés étant rappelé qu'il s'agit de répondre aussi bien aux attentes des jeunes en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable, grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et d'une expérience adaptée, qu'aux attentes de la collectivité, qui peut développer une compétence adaptée à ses besoins et répondre à un objectif de mission de service public pour le soutien de l'emploi des jeunes.

Il apparaît un besoin d'ajustement de diplôme afin de pourvoir ces postes

Dans ces conditions, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Porter le nombre de contrats d'apprentissage à 35 :

Service	Nombre d'apprentis	Diplôme préparé	Durée de la formation
Centre socio culturel Dumas/Flament	1	Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires	3 ans
Direction de la démocratie participative	1	BTS Support à l'Action Managériale	2 ans
Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique, Concertation et Police Municipale	1	BTS Support à l'Action Managériale	2 ans

Direction de la Réussite Educative – Petite Enfance	1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	2 ans
Direction de la Réussite Educative – Petite Enfance	1	CAP Production et Service en Restauration	2 ans
Direction de la Réussite Educative – Petite Enfance	1	Diplôme d’Etat d’Educateur de Jeunes Enfants	3 ans
Direction de la Réussite Educative – Petite Enfance	1	Diplôme d’Etat d’Auxiliaire de Puériculture	2 ans
Direction Générale des Services Techniques	1	Cycle d’ingénieur géomatique et génie civil Ou Diplôme d’ingénieur en bâtiment et travaux publics	3 ans
Direction Générale des Services Techniques	1	Baccalauréat professionnel logistique	3 ans
Direction Générale des Services Techniques	1	CAP Maintenance des Véhicules Automobiles Ou Baccalauréat professionnel Maintenance de véhicules ou Titre Professionnel de mécanicien de maintenance automobile	2 ans ou 3 ans
Direction Générale des Services Techniques	1	Baccalauréat professionnel Métiers de l’Electricité et de ses Environnements Connectés Ou Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques Ou Baccalauréat Professionnel maintenance des systèmes de production connectés	3 ans

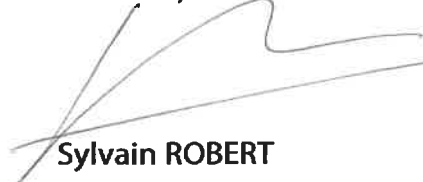
- signer tout document relatif à ce dispositif : conventions conclues avec les Centres de Formation d’Apprentis, aide aux employeurs d’apprentis le cas échéant... ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice au chapitre 012.

La commission Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l’unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,



Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Manuel GONZALEZ
Réf : MGO/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 13 JUIN 2023

=====

SEANCE DU 9 JUIN 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 2 juin 2023.

Etant précisé que la présidence des débats pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 a été assurée par Monsieur Jean-Pierre HANON, 1^{er} Adjoint, le Maire ayant quitté la salle.

Etaient en retard : M. DUCASTEL, n'ayant pas donné de pouvoir (M. DUCASTEL étant arrivé à 15h05 avant le vote de la délibération N°28).

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, et MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LAGNIEZ et MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme VAIRON, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET et Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à Mme VAIRON, Mme NION ayant donné pouvoir à Mme MASSET, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. REAL, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à Mme LOURDELLE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH ayant donné pouvoir à Mme LEROY et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.